

FIEFS, CHÂTEAUX



SEIGNEURS EN DONZIAIS

MONASTÈRES

PRIEURÉ BÉNÉDICTIN SAINT-ROBERT D'ANDRYES

(ORDRE DE LA CHAISE-DIEU, PUIS CHARTREUSE DE BASSEVILLE)

(ANDRYES)



Andryes, Andria, qui était du diocèse d'Auxerre, se trouvait en dehors du comté. Cette paroisse fut pendant plus de mille ans le siège d'un Prieuré de Bénédictins, d'abord indépendant puis soumis à la juridiction de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Ayant perdu toute activité religieuse, il fut donné aux Chartreux de Basseville (à Pousseaux, Yonne).

La maison du prieur, seigneur spirituel et temporel d'Andryes, se dresse encore, bâtie sur le rocher à côté de l'église paroissiale.

Origine

Vers 1050, un saint prêtre se retirait dans une solitude de l'Auvergne, suivi de deux soldats convertis. Il s'appelait Robert, était de la famille de Saint Géraud d'Aurillac et avait été chanoine et trésorier de Saint-Julien de Brioude. Le nombre de ses compagnons ayant rapidement augmenté, il résolut de construire un monastère. En 1052, le pape Léon IX confirmait cette érection et nommait le fondateur lui-même comme premier abbé.

Cette même année, Geoffroy de Champallement était nommé à l'évêché d'Auxerre. Plein de sollicitude pour l'extension de la vie religieuse dans son diocèse, il fonda plusieurs abbayes et chapitres, entre autres l'abbaye de La Charité-sur-Loire et le chapitre Saint-Martin de Clamecy. Il ne négligea pas non plus les petits monastères, qui avaient intérêt à se trouver sous la dépendance et la protection des grandes abbayes. Dirigé par cette pensée, il donna en 1067 à l'abbaye de la Chaise-Dieu, le prieuré d'Andryes, qui prit le nom de Saint-Robert.

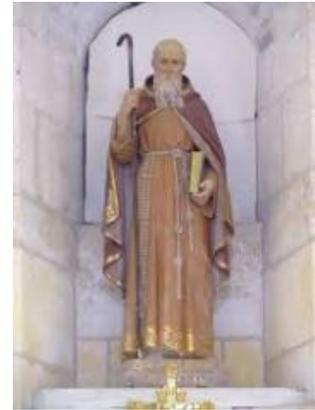
Geoffroy donnait à l'abbaye de la Chaise-Dieu un prieuré déjà existant. Quelle en fut l'origine ? Je ne saurais le dire. Seule une note, que j'ai relevée dans un manuscrit de la bibliothèque d'Auxerre, semble en reporter fort loin la fondation. « *On lit dans la vie de Saint Romain, y est-il dit, que le monastère qu'il avait bâti à Druye, ayant perdu sa splendeur après sa mort, les religieux s'allèrent bâtir à trois lieux au-delà, et appelèrent leur nouveau monastère Andruye (Antidrogia) qu'on nomme aujourd'hui Andrie, parce qu'il fut bâti à la façon de Druye* ». (Man. 128, note attribuée à Lebeuf).

Saint Romain, abbé à Druyes († v. 560), qui anima une communauté monastique dans l'Auxerrois et dont la réputation dépassa les murs du monastère.

"Saint-Romain, abbé et fondateur de Druyes-les-Belles-Fontaines, devint patron de Château-Chinon de façon cocasse d'après la légende. S'étant rencontré avec Saint Maurice sur le sommet du Mont Beuvray, ils jouèrent à qui sauterait le plus loin avec sa monture. Ils s'élançèrent alors l'un au nord et l'autre au sud. Saint-Romain tomba à Château-Chinon où l'on célèbre son culte (l'église et la place Saint-Romain), tandis que son compagnon vint choir à Millay où son cheval imprima ses pieds sur deux rochers 'qui voient toujours à la Broutille'."

« Dans une grotte, **près de Subiaco**, à partir de l'âge de 17 ans - et ce jusqu'à 19 ans, **Saint Benoît**, très vite attiré par la prière, et la méditation se consacre à la prière et à la pénitence. C'est un certain **Romain**, un moine appartenant à une

petite communauté religieuse, qui lui apporte chaque jour de quoi manger en laissant descendre un panier de nourriture le long de la paroi de la grotte qui est située 50 mètres plus bas, à l'aide d'une corde. »



Druyes : au 3ème siècle, Saint Martin de Tours s'y arrête pour évangéliser la population mais après son passage, le culte païen est restauré. Ce n'est qu'au 6ème siècle que **le moine Romain, disciple de Saint Benoît, venant de Subiaco** (Italie), s'installe dans une grotte de la falaise qui porte aujourd'hui son nom. Il évangélise la petite population éparpillée et amorce l'assainissement des marais en drainant la Druyes. En 543, il construit deux petites chapelles et un monastère (aujourd'hui disparus) dont il devient l'abbé. Après sa mort, en 560, il devient **Saint Romain** ; des pèlerinages sont organisés, un village naît et se développe et Druyes est cité comme une paroisse d'Auxerre en 596 sous le nom de Drogia.

Cette implantation se situait probablement près des sources, une zone difficile à défendre et qui est abandonnée lors des invasions normandes du 9ème siècle. Les moines quittèrent le monastère pour se réfugier à Andryes. Le village fut brûlé. Les habitants se réfugièrent sur la colline plus facile à défendre ; le nouveau village n'était alors protégé que par une modeste palissade dont il ne reste aucune trace. Plus tard, Druyes connaîtra alors deux pôles bien distincts, l'un autour des sources et de l'église appelé le Bourg et l'autre sur la colline, à côté du château, appelé la Ville.

Trois siècles après la mort de Saint Romain, ses reliques furent transférées à Preux (devenu **Saint-Romain-le-Preux**) afin de les protéger des invasions normandes. Cependant, plus tard, une des reliques du Saint fut restituée à l'église de Druyes où elle demeure.

Saint-Romain étant mort en 543 (?), le prieuré d'Andryes aurait été fondé vers le commencement du VIIè siècle. Jusqu'au XIè il vécut sans laisser aucune trace dans l'histoire. Il n'en fut pas de même après sa réunion à l'abbaye de la Chaise-Dieu. Sous l'impulsion de Saint Robert et de ses successeurs la vie religieuse y prit un nouvel essor. On peut dire que ce petit prieuré devint une école de sagesse, de science et de vertu ; car plusieurs des religieux qui y passèrent les années de leur jeunesse, devinrent abbés des abbayes les plus illustres et les plus puissantes et furent ensuite élevés à la dignité épiscopale.

Audebert ou Hildebert, frère de l'illustre Garnier de Montmorillon, fut moine à Saint Robert d'Andryes. Après un court passage à l'abbaye Saint Cyprien de Poitiers, il devint abbé de Bourgdieu, et en 1092 fut promu à l'archevêché de Bourges.

Quelques années plus tard, en 1102, un prieur d'Andryes nommé Aimeric était appelé directement à la charge d'abbé de la Chaise-Dieu. C'était le cinquième depuis la fondation. Il fut nommé évêque de Clermont en 1111.

Vers 1175, Jean, religieux profès de Saint Robert d'Andryes, se distinguait par sa science et sa piété, disent les chroniques de l'époque. Il fut nommé prieur de Saint Robert de Cornillon, puis évêque de Grenoble.

Un autre moine d'Andryes, appelé par les uns Lantelme, par d'autres Lancelin, fut élu en 1179 Grand-Abbé de la Chaise-Dieu et reçut du pape Lucius III l'usage de la mitre que par humilité il voulait refuser. Nommé à l'évêché de Valence en 1186, il ne fut pas consacré, soit qu'il eut décliné, soit qu'il ait été surpris par la mort.

Faveurs, luttes, décadence

Déjà le prieuré d'Andryes recevait des seigneurs voisins des faveurs et des donations très appréciables. En 1139 « *Hugues le Manceaul, prisonnier en la tour de Decize, trois jours avant de mourir, supplia Guillaume, cte de Nevers, de prendre la peine de venir le visiter, le suppliant avec larmes que, pour le remède de son âme, il lui permit de faire une donation aux religieux de Saint Robert de la ville d'Andrye, ou plutôt de confirmer la donation qu'il leur avait faite, de longue main, de toute l'eau de la fontaine de Druyes, avec huit deniers de cens et une obole, et toute la juridiction qu'il avait au territoire de Bar, ce que le comte lui octroya, l'étant venu voir dans la tour de Decize, en présence d'Adélaïs, ctesse de Nevers, Hervé de Toucy, moine chartreux, et Belin, clerc dudit comte ; et ledit comte approuva la donation ci-dessus, en présence de Seguin de la Tournelle, Hugues de Montenoison, Robert des Champs, Odon de Montreuillon, Séguin le Gros, Guy le Roux de Clamecy, Gaudri de Billy, Geoffroy d'Oisy, Gaudri, cellerier, Gauthier de Pont-Andrye, Louis étant roi, Hugues évêque d'Auxerre* » (Marolles, vidimus de 1295).

Le comte de Nevers avait contribué lui-même à la dotation du prieuré. Aussi voyons-nous ses descendants y réclamer le droit de gîte. Mais le prieur et les religieux protestèrent ; ils eurent d'abord gain de cause. En 1173, « *Gui, cte de Nevers, adhérant au témoignage des gens de bien, et voulant avoir égard aux plaintes d'Etienne de Boys, prieur de l'église d'Andrye, reconnaît n'avoir aucun droit de gîte dans la ville d'Andrye et donne en outre audit prieur et à ses successeurs deux de ses hommes avec leurs héritiers, en les récompensant d'avoir pris injustement sur eux les gîtes, promettant de n'en plus prendre désormais, du consentement de Renaud son frère* ». Les religieux attachaient sans doute à la reconnaissance de cette exemption une grande importance, et l'affaire, à cette époque, était regardée comme des plus sérieuses, car 24 témoins, et non des moindres, sont cités dans la déclaration du comte, dont : Ida, sa mère, Guillaume des Barres, Narjot de Toucy, Gibaud de Saint-Verain...etc.

Plus tard, en 1233, Guillaume de Nevers fit don à Guillaume de Boissonnelle, 18^e abbé de la Chaise-Dieu, d'une maison qu'il possédait à Andryes. A la suite de

cette donation, obtint-il certaines concessions ? Toujours est-il qu'en 1560, les gens de Monseigneur de duc de Nevers lui écrivaient que, d'après les originaux de la fondation du prieuré, le prieur était « tenu de recevoir le duc toutes les fois qu'il lui plaisait d'aller à son couvent ». Il semble donc que les religieux d'Andryes, en reconnaissance des faveurs dont ils furent l'objet, finirent par concéder ce droit de gîte.

Au XV^e siècle ils ne furent pas plus heureux dans leurs revendications contre les évêques d'Auxerre. Jean de Chaluz, prieur d'Andryes, osa disputer à Pierre de Longueil, évêque d'Auxerre, le droit de procuration, qui n'était autre que le droit de gîte. Ce droit consistait en ce que le prieur, qui jouissait de la plus grande partie des dîmes d'une paroisse et autres droits curiaux, devait payer une redevance, en argent ou en repas, à l'évêque lorsqu'il faisait la visite de l'église paroissiale située dans le prieuré. Tous les autres supérieurs des maisons de l'ordre de Saint Benoît situées dans le diocèse d'Auxerre, avaient payé exactement ce droit. Seul Jean de Chaluz résista. En vain il fit valoir ses raisons et plaida la cause du prieuré. La chambre de requêtes du palais prononça contre lui une sentence, qui fut confirmée par le parlement (1465).

Mais les religieux ne furent ni convaincus par les raisons qu'on leur opposa, ni réduits facilement par la sentence du parlement. Jean Baillet, qui pourtant est qualifiée quelque part « prieur d'Andryes », étant devenu évêque d'Auxerre, éprouva la même résistance que Pierre de Longueil. Il fit faire en 1484 une enquête où il est dit : « la coutume est notoire en l'évêché d'Auxerre que les prieurs de la règle de Saint Benoît qui sont assis et situés au diocèse d'Auxerre payent en argent ou en vivres audit révérend et aux archidiacres de l'église d'Auxerre le droit de procuration à eux dûs pour raison de la visitation par eux faites es églises parrochiales estant ou lesdits prieurés sont assis et situez et esuelles les prieurs prennent et perçoivent la plus grande part des droits parrochiaux. » (Lebeuf, preuves). Les témoins entendus affirmaient que ce droit avait été payé par tous les autres monastères à Pierre de Longueil. Jean Baillet exigea énergiquement ce qui lui était dû. Le prieur d'Andryes dût s'incliner et payer.

Outre les prieurs Aimeric (1102), Etienne de Boys (1173), Jean de Chaluz (1464), et Jean Baillet vers 1475, je n'ai trouvé qu'un seul titulaire de ce bénéfice avant le XVI^e siècle. Ce prieur, appelé Odon Macheco, est cité dans un accord survenu en 1497, entre le prieur et les habitants d'Andryes, au sujet des droit sur la rivière.

Jean Baillet était fils de Jean Baillet, conseiller au parlement et prévôt de Paris, et de Nicolle de Fresnes. Il fit son entrée solennelle à Auxerre le 15 septembre 1478, mais ne siégea paisible ment que lorsque le parlement eut repoussé les prétentions d'un compétiteur dans la personne de Jacques Juin, conseiller du roi, président des enquêtes, chanoine et archidiacre de Coutances Jean qui avait promis le 4 mai précédent à la chambre apostolique et s'était acquitté le 13 du même mois de ce qu'il devait, avait été sacré le 3 septembre par Tristan de Salazar, archevêque de Sens, et lui avait rendu l'hommage accoutumé. Comme les biens de l'évêché avait eu beaucoup à souffrir pendant les guerres de Louis XI contre le duc de Bourgogne, les chanoines lui firent remise d'une partie de ce qui leur été dû, en consentant à ne recevoir chaque année, pendant six ans, que quatre-vingt livres au lieu de cent quatorze. "Il fallait que la somme de trente quatre livres, remarque l'abbé Lebeuf, fût encore à cette époque, un objet considérable, puisque, pour en obtenir la remise, le prélat accorda aux chanoines des faveurs singulières: 1° que tous ceux qui avaient. des cures, ne seraient point tenus d'y résister, et ne paieraient aucun droit de non-résidence, mais qu'ils pourraient placer des vicaires

pour gouverner ces paroisses, et que les officiers de l'évêque ne pourraient exiger de ces vicaires que cinq sous par an à chaque renouvellement d'approbation; 2° que l'évêque visitant les cures dont les chanoines seraient titulaires, n'exigerait aucun droit de procuration, et que le chapitre w paierait aucun droit pour héritages situés dans la censive et justice de l'évêque à Appoigny. »

En reconnaissance de ces faveurs, le chapitre décida, le 26 février 1486, que la remise accordée à Jean Baillet au commencement de son épiscopat lui serait continuée toute sa vie comme une grâce personnelle et particulière. L'évêque ne voulut point céder en générosité aux chanoines il donna à sa cathédrale de beaux ornements et de magnifiques tapisseries, et contribua notablement à l'achèvement du portail septentrional de la croisée de l'église, ainsi qu'à la construction de la tour méridionale du grand portail, qui est restée inachevée. Il fut le premier évêque d'Auxerre qui ait fait usage de l'imprimerie, alors nouvellement découverte, pour la publication du missel et bréviaire de son diocèse; l'édition du missel ne porte aucune indication de l'année et du lieu de l'impression, mais elle peut avoir suivi l'année 1483, parce qu'on y trouve la fête de Saint-François élevée au rang de fêtes doubles, article promulgué dans le synode de cette année, où se publièrent des indulgences de Sixte IV à ceux qui célébreraient cette fête sous ce rite; quant au bréviaire, il fut imprimé à Chablis en 1483 : la fête de Saint-François n'y est qu'en supplément avec la remarque dont il vient d'être fait mention.

Jean Baillet se trouvant à Varzy approuva la confrérie des Trépassés chez les dominicains d'Auxerre, et dans les lettres qu'il donna à ce sujet le 19 décembre 1478, il se qualifia évêque d'Auxerre par la grâce de Dieu et du Saint-siège apostolique, C'est le premier des évêques de ce diocèse qui ait employé cette formule qu'on ne trouve cependant que dans ses actes latins. Il étendit l'usage, dans son diocèse, de sonner le soir l'Angélus à l'heure du couvre-feu, et assigna dans ce but des revenus convenables. Il voulut surtout que l'Angélus fut sonné avec solennité à la cathédrale la veille de l'Annonciation. et donna à cet effet, en 1502, la terre de Chivre près de Varzy, qui rapportait soixante livres de rente, ajoutant que ce revenu serait aussi appliqué à son anniversaire. Cette prière fut nommée le Missus; c'est le premier mot du répons qui la commence, mais elle fut appelée plus tard Salut et peut passer pour le premier des saluts fondés. Les confréries se multipliant avec le temps, il s'en établit une dans toutes les paroisses d'Auxerre en l'honneur de la Trinité. Hugues de Boulangiers, Abbé de Saint-Père, fut le principal auteur de cette nouvelle dévotion : il en fit rédiger et approuver les statuts par Jean Baillet, en 1501. Ce prélat vérifia les reliques de saint Cot en l'église de Saint-Bris, et s'occupa beaucoup des établissements religieux de la ville de Gien, où Anne de France, sœur de Charles VIII, dame de cette cité, avait fondé deux couvents considérables, l'un de Minimes, du vivant même de saint François de Paule, leur instituteur, et quelques années après, un autre de religieuses de Sainte-Claire, sous la réforme de sainte Colette. Il fit la dédicace de l'église des Minimes sous l'invocation de sainte Hélène, le 28 octobre 1494 et dédia une chapelle de leur cloître sous le vocable de sainte Suzanne. Ayant reçu à Cosne; en 1500, des bulles d'Alexandre VI, concernant la nouvelle maison des Clarisses de Gien, il leur donna toute l'authenticité nécessaire, en convoquant ceux qui y étaient intéressés, notamment la fondatrice Anne de Bourbon, et soit époux Pierre de Bourbon, duc de Bourbonnais et d'Auvergne. Il dédia leur église le 29 août 1503. L'église collégiale de Saint-Laurent fut unie, par le zélé prélat, à la cure de Gien-le-Vieil, en 1485, et il ajouta des indulgences, le 6 août de l'année suivante, à celles qu'Innocent VIII venait d'accorder en faveur des personnes qui contribueraient à la reconstruction des bâtiments ruinés de cette collégiale.

Soutien énergique des privilèges épiscopaux, Jean Baillet, peu après son arrivée à Auxerre, invita le roi Louis XI à lui rendre hommage pour le comté de cette ville, et le cauteleux monarque dut se soumettre à cette cérémonie. Aubine de Chabannes, comte de Dammartin, lui rendit hommage le 15 janvier 1480 pour la terre de Toucy, Charles de Lamoignon en 1482, pour le fief de la Rivière, Jean de Ferrières, seigneur de Champlemy le 13 mars 1484, pour le fief du Château-

Censoir et ses dépendances, Marie d'Albret, veuve de Charles, comte de Nevers, lui fit hommage le 18 novembre 1485 pour la baronnie de Donzy, Jean, duc de Brabant et comte de Nevers le 16 septembre 1490 pour la terre de Beauche, Edmond de Prie, comte de Dammartin, pour celle de Toucy le 24 août 1505, enfin Laurent, doyen du chapitre, le 21 décembre 1510.

Jean assista au concile provincial tenu à Sens le 28 juin 1485, et y confirma, avec les autres suffragants, celui qui avait eu lieu vingt-cinq ans auparavant sous Louis de Melun pour la réception des canons du Concile général de Bâle. Il fut aussi présent aux funérailles du roi Charles VIII, qui se firent avec pompe, en 1498, à Saint-Denis en France.

Ce digne évêque mourut le 10 novembre 1513 dans son palais d'Auxerre. Il fut inhumé derrière le chœur de la cathédrale, dans la chapelle de Saint-Alexandre, où son parent Pierre Baillet, écuyer, reposait déjà. On lira avec intérêt quelques détails sur la mort de ce prélat dans le *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, tome II, page 458.

Le prieuré Saint Robert d'Andryes avait eu ses jours de ferveur et de gloire aux XI^e et XII^e siècles ; sa période de prospérité matérielle, mais aussi de luttes, du XIII^e au XV^e siècles ; au XVI^e, il arrivait à la période de décadence, causée par l'établissement de la commende. L'Eglise, obligée parfois de subir, pour le bien de la paix, des lois qu'elle désavoue, ne saurait être rendue responsable des déordres qui en résultent.

Le concordat conclu à Bologne en 1516 entre le pape Léon X et François I^{er}, attribuait au roi la nomination aux bénéfices. De là les abbés et prieurs commendataires. A la place d'un prieur chois parmi les religieux et élu par ses frères à cause de son mérite, on vit un favori du roi, un prêtre séculier, un laïc, parfois un enfant, décoré du titre de prieur. L'abbé ou le prieur ainsi nommé accaparait les revenus au détriment des religieux qu'il laissait dans le dénuement et dont il s'efforçait de diminuer le nombre. Sous l'influence de ces supérieurs étrangers, l'esprit religieux disparaissait, les désordres se multipliaient. Parfois il n'y avait même plus de couvent et le prieur restait seul. Nous allons le constater pour Andryes.

Les prieurs commendataires de Saint Robert dont j'ai pu relever les noms sont :

- **Jean Hennequin**, neveu de Jean Baillet (1523), archidiacre de Troyes (*fils de Jean, sgr de Lantages, avocat au présidial de Troyes, et de Anne Baillet, sœur de l'évêque*)
- **Etienne Le Muet**, licencié es lois (1561) (**voir fiche Corbelin**)
- **Sébastien Le Royer**, dit « de la Motte », chanoine d'Auxerre en 1571, par permutation du Prieuré d'Andryes
- **Pierre de Lamoignon** (1554-1584), sgr de Bâville, Launoy..etc, avocat, en 1583... (« *troisième fils de Charles et de Charlotte de Besançon, prodige de science, auteur de poèmes latins..* »)
- **François Bérault**, chanoine d'Auxerre (1616)
- **Charles Bérault** (+1664)
- **Antoine de Guiscard** (dém. en 1691), Abbé de Bonnetombe (*fils de Georges, cte de la Bourlie, sgr de Neuvy-sur-Loire, et de Geneviève de Longueval*)
- **Pierre de Claverie**

- **Antoyne Lemoine**, prêtre, docteur en Sorbonne (résigna en 1735), dernier prieur avant l'union à la Chartreuse de Basseville

Ces prieurs ne paraissent guère à Andryes. Peu à peu les religieux disparurent. En réalité la vie conventuelle y cessa vers 1650. Les revenus et les droits constituaient une sorte de pension dont le prieur jouissait où il voulait, pour son plaisir et son bien-être personnels. Le plus souvent il s'inquiétait fort peu des devoirs qu'il avait à accomplir. Ainsi le constate l'archidiacre qui fait la visite en 167ç : « depuis un long temps, on n'a point fait les charges de ce prieuré commendataire, y ayant autrefois un sacristain qui satisfaisait aux charges dudit prieur... ». Cette situation ne pouvait durer.

Réunion du Prieuré à la Chartreuse de Basseville

Les prieurs d'Andryes ne remplissant que bien imparfaitement leurs charges, l'évêque d'Auxerre pensa que des religieux voisins s'en acquitteraient mieux. Aussi **Mgr de Caylus** résolut de supprimer le prieuré, et pour y arriver plus vite, il demanda au prieur Antoine Lemoyne sa démission. La procuration donnée par celui-ci à cet effet est du **2 mars 1735**. Mgr **le Cardinal de Rohan** avait d'ailleurs donné son consentement en qualité d'abbé de la Chaise Dieu et de collateur dudit prieuré. De leur côté les « prieurs, religieux et couvent du Val-Saint-Jean-Notre-Dame de Basseville » avaient adressé une requête à l'évêque d'Auxerre, lui demandant de leur donner le prieuré d'Andryes « pour l'entretien et pour l'augmentation des religieux de ladite chartreuse, comme très utiles à l'Eglise par leurs prières et aux pauvres par leurs aumônes ; et attendu que les revenus de ladite Chartreuse sont insuffisants pour l'entretien convenable du nombre de religieux nécessaire pour pouvoir s'acquitter dignement de leurs longs offices selon la rigueur de leur statut », ils priaient l'évêque « ordonner que le titre dudit prieuré de Saint-Robert d'Andryes serait et demeurerait supprimé à perpétuité, et que ses droits, fruits, profits et revenus seraient unis et incorporés à ladite Chartreuse. »...



Située à Basseville lieu-dit de la commune de Pousseaux et proche des roches du même nom, **la chartreuse Notre-Dame du Val Saint-Jehan de Basseville** a été fondée le 30 juillet **1328** sur des terres possédées par **Jean-le-Grand (Jehan Grand)**, **chanoine de Furnes en Flandre, curé de Surgy**, et acquises à **Guillaume Judes, seigneur de Basseville** le 18 novembre 1316.

En 1320, Jean-le-Grand fait amortir son fief par **Louis 1^{er} de Flandre, comte de Nevers** dont il est l'aumônier et le chapelain. C'est ainsi que, huit années plus

tard, il donne ce fief aux chartreux avec tous les droits de justice et de seigneurie qui s'y rapportent. Louis 1^{er} de Flandre, comte de Nevers la prend sous sa protection l'année de sa fondation mais l'église ne sera consacrée que le 2 avril 1331 en l'honneur de la Vierge et de Saint-Jean-Baptiste.

Chaque religieux possède un logement pratique, bien situé et tous vivent de la culture de leur enclos. Les possessions de la chartreuse resteront limitées dans les environs proches, mais le monastère n'en sera pas pour autant peu prospère. Les moines, aidés par leurs métayers, fermiers et autres serviteurs, défichent les terres et repeuplent les forêts.

La chartreuse de Basseville eut considérablement à souffrir de pillages jusqu'en 1569 ; passage des Anglais en 1360, de bandes anglo-bourguignonnes en 1430, des huguenots en 1539 alors qu'ils dirigent une expédition contre Vézelay. Lors de ce dernier assaut, les religieux sont faits prisonniers et conduits dans un endroit proche de Clamecy laissant ainsi la chartreuse entre les mains des pillards. La communauté des chartreux se remettra difficilement des pertes subies. En 1693 un violent incendie cause de gros dommages et elle n'échappera pas au mouvement janséniste jusqu'en 1726.

Le prieuré de Saint-Robert d'Andryes qui fut la dépendance de l'abbaye de la Chaise-Dieu, est réuni en 1740 à la chartreuse, rendant ainsi les chartreux possesseurs d'une grande partie du territoire de la commune d'Andryes au moment de la Révolution. Les chartreux l'occuperont jusqu'au début de l'année 1790. L'ensemble sera vendu au profit de l'État pendant la Révolution. C'est pendant cette période trouble que le couvent est à nouveau pillé et que de nombreux documents disparaissent ou sont détruits rendant ainsi difficile la reconstitution de l'histoire de cette chartreuse.

Datant du XVI^e siècle, seule une partie des bâtiments conventuels dont l'ancien réfectoire des moines, sont conservés. L'église qui, d'après des fouilles effectuées en 2010, apparaît comme le premier bâtiment édifié sur le site ne conserve que son aspect architectural. Une exploitation agricole y sera présente jusqu'en 2009.

La résignation d'Antoine Lemoyne fut alors réalisée par son procureur, qui cependant fit valoir les droits du prieur, « par devant le notaire royal, apostolique, et greffier des arbitrages au baillage et diocèse d'Auxerre, résidant à Coulanges-sur-Yonne.... ». Les fruits resteront audit Lemoyne jusqu'à sa mort, et les chartreux devront ouvrir une chapelle extérieure dans laquelle ils feront célébrer toutes les fêtes et dimanche de l'année une messe à laquelle pourront assister tant les hommes que les femmes...du village de Pousseaux.

En présence de la résignation de Lemoyne et de la requête des Chartreux de Basseville, Mgr de Caylus pouvait exécuter le projet de réunion, à Régennes le 9 octobre 1735...Il fallait maintenant l'approbation du pouvoir civil. Le prieur et les chartreux de Basseville obtinrent du roi, en décembre 1735 des lettres patentes par lesquelles il confirmait l'ordonnance de l'évêque, qui put ensuite rendre une ordonnance définitive.



Le revenu du prieuré d'Andryes était estimé à 1909 Livres, les charges à 1270, soit un revenu net de 639 L.

Les religieux de Basseville s'acquittèrent pendant quelques années de l'obligation qui leur avait été imposée, de dire ou de faire dire une messe dans la chapelle St-Georges de Pousseaux. Mais bientôt les habitants de ce hameau sollicitèrent son érection en paroisse, ce qui fut fait en 1770 par Mgr de Cicé, ce qui permit aux chartreux de s'en décharger.

Les droits du prieuré – Affranchissement des habitants d'Andryes

Le principal droit dont jouissait, dès le principe, les prieurs et religieux de Saint-Robert était le droit de bourdelage. Il consistait en ce que, à défaut d'enfants pour succéder au propriétaire, la terre retournait au seigneur, sans que le frère put obtenir l'héritage de son frère. Ce droit fut exercé pendant plusieurs siècles par les religieux d'Andryes. Mais, en 1255, ils accordèrent aux habitants une Charte d'Affranchissement, avec l'autorisation de l'Abbé de la Chaise-Dieu. Ils les exemptèrent du droit de bourdelage, des tailles et autres droits. Ils se réservèrent les bois, et « la dismée ou dixième et cinq sols seulement pour le droit de bourgeoisie et cens de chaque maison ». De fait Andryes fut affranchie plus tôt que d'autres communautés de droits multiples, mais on y conserva la dîme. Ils ne manquèrent donc pas de réclamer sa diminution dans leur cahier de doléances en 1789.

Les religieux avaient la haute, moyenne et basse justice, et les droits de four banal. Les habitants ne pouvaient, sans leur agrément, ni pêcher dans la rivière depuis le moulin des malades jusqu'à la rivière d'Yonne ; ni prendre foin, ni mener paître leurs bestiaux dans les Buffières. On ne sait si les religieux accordaient cette permission, mais ils ne cédaient guère ce droit à leurs voisins. En 1403 il y eut une transaction au sujet du droit de pêche entre noble homme Jean de Canolle, licencié es lois, avocat et conseiller du roi au baillage de Saint-Pierre-le-Moutier, et Robert de Ferrières, eyr, d'une part, et le prieur, religieux et couvent du prieuré d'Andryes d'autre part. Les religieux consentaient à laisser ces écuyers pêcher dans la rivière, mais seulement pour leur consommation propre....

Le prieur d'Andryes avait, de temps immémorial, la collation des cures de Surgy et de Drues. A partir du XVIème siècle il eut aussi celle de la cure d'Andryes.

Le prieur était seigneur spirituel et temporel d'Andryes et possédait en outre le fief de **Fontenailles et Villesavoie**. Les autres fiefs étaient tenus : celui de

Villepreney par M. de Genlis, baron de Pisy, celui des **Moines**, comprenant un foulon et une forge par M. de Collonges, celui de **Malefontaine** par M. de Masquin et celui de **la Grange** par M. Le Bourgoing de Faulin. Plus tard, Villepreney fut à M. de La Couldre, la Forge, paroisse de Surgy, à M. de Masquin, qui était aussi seigneur du Collombier.

D'après un pouillé de 1648, le prieuré Saint-Robert est marqué avec un revenu de 800L, et Basseville 4000L.

Pour donner une idée exacte de ce qu'était le prieuré au point de vue matériel, je ne puis mieux faire que de résumer un mémoire du XVIII^e siècle :

« Il faut remarquer que la maison du prieuré d'Andryes que l'on nomme le chasteau, est une anicenne maison dont les murs sont forts...

Il faut remarque que le sieur Pierre de Clavery, de son vivant prieur d'Andryes a donné à rente une plasse moyennant quarante sols payable annuellement et perpétuellement tant à luy qu'à ses successeurs, sur laquelle plasse on a construit un bâtiment qui est neuf, il ne paraît pas être construit depuis plus de 15 à 18 ans, qui est tout couvert en tuiles.

Que le déclarant en a fait une cession au Sr de Clavery, lequel batiment vaut comme il est au moins 1000L.

Qu'il y a un grand verger servant de jardin, partie duquel dépendant de la prieuré, partie acquise par le sr de Clavery, joint et enclos, l'a planté d'arbres et y a fait construire un vivier « il est à craindre que les habitants du lieu n'y aient pris le poisson qui y pouvait être, c'est une très beau vivier... ». ...

L'église – la paroisse...

L'église était sous le vocable du Saint-Sépulcre et la paroisse avait pour patrons Saint Pierre et Saint Paul. Le chœur était pour le prieuré, la nef pour la paroisse.

Les prieurs commendataires résidant fort peu dans la paroisse, n'avaient guère besoin de l'autel du prieuré, aussi se gardaient-ils de restaurer la partie de l'église qui était à leur charge. La visite de 1712 constate combien elle est pauvre et détériorée.

Lorsque les chartreux de Basseville eurent obtenu les revenus du prieuré, ils ne mirent pas plus d'empressement à réparer le sanctuaire délabré. Les paroissiens et le curé ne se souciaient pas davantage de faire réparer la nef, chacun espérant que l'effondrement d'une partie obligerait son titulaire à réparer.

A la visite de 1756 l'archidiacre trouve les choses encore en pire état. En 1761 il fallut l'interdire et décider de la reconstruction. D'où l'église moderne, bénite en 1769.

Les biens du prieuré en 1790

L'Etat s'étant emparé des biens du clergé, la commune d'Andryes fit entendre des réclamations au sujet du bois de Lez, qui avait été usurpé, prétendait-on, par les Chartreux. Mais elle fut déboutée. Le bois fut vendu plus tard par l'Etat.

Jean Pérève acheta au prix de 2400 L. « la maison ci-devant seigneuriale des Chartreux de Basseville (prieuré d'Andryes) consistant en 3 chambres basses, une cuisine, un garde-manger à côté, petite cave, vinée, deux chambres hautes, un cabinet, un galetas, grenier sur le tout, une grange, deux écuries, toit à porcs, cour renfermée de murs, porte cochère, un verger sous les croisées et autres dépendances ».

Ainsi disparut définitivement comme maison religieuse ce prieuré où pendant des siècles les disciples de Saint Benoît avaient vécu une vie de travail et de prière. La maison conserve le nom de château, et pendant longtemps celui qui l'habita fut désigné, comme les anciens prieurs, sous le nom de « seigneur ».

D'après une notice sur le Prieuré Saint-Robert d'Andryes, par l'abbé Bonneau, doyen de Chablis (Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne – année 1906 – 60^{ème} volume, Auxerre, 1908)